



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

MAIRIE
DE
A I G N E
34210

Téléphone : 04.68.91.22.47
Fax : 04.68.91.80.65
Mail : mairie-aigne@wanadoo.fr

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le

ID : 034-213400062-20250403-D202513-DE



Note de présentation synthétique Compte administratif 2024 – Commune AIGNE

Sommaire

- 1/ Le cadre général du compte administratif de la commune d'Aigne*
- 2/ La section de fonctionnement*
- 3/ La section d'investissement*
- 4/ service eau et assainissement : écritures 2024*
- 5/ Les données synthétiques (compte administratif de la commune)*

1/ Le Cadre général du budget

L'article L2313-1 du code général des Collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.
La présente note répond à cette obligation pour la commune.

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2023. Les sections de fonctionnement et d'investissement structurent le compte administratif de notre collectivité.

2/ La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement, qui permet à notre collectivité d'assurer le quotidien, regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Pour notre commune :

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies (locations...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'État, aux subvention.

Les recettes de fonctionnement 2024 représentent 466 253,90 euros.

L'excédent reporté de l'année précédente représente 181 725,30 euros

- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les achats de fournitures, les prestations de services effectuées, l'entretien des bâtiments communaux, les subventions versées aux associations, les salaires du personnel municipal et les intérêts des emprunts.

Les dépenses de fonctionnement 2024 représentent 388 482,14 euros.

*** Détail Personnel communal**

Les salaires représentent 40,62% des dépenses de fonctionnement réelles de la commune. L'effectif de la commune s'élève à 4 agents, dont 1 à temps complet et 3 à temps non complet.(+ un agent occasionnel à temps complet pendant 4 mois)

*** Détail Subventions aux associations : 4 920,00 euros**

*** Information capacité autofinancement (CAF) : Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est à dire la capacité de la commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.**

b) Les principales dépenses et recettes de la section.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	122 196,77	Excédent brut reporté	181 725,30
Dépenses de personnel	143 978,74	Recettes des services	79 727,20
Autres dépenses gestion courante	52 173,27	Impôts et taxes	266 527,17
Dépenses financières	3 778,56	Dotations et participations	72 104,19
Dépenses exceptionnelles	45,00	Autres recettes de gestion courante	28 666,91
FNGIR	25 498,00	Recettes financières	10,60
Total dépenses réelles	347 670,34	Autres recettes	5 141,49
Charges (écritures ordre entre section)	33 958,80	Total recettes réelles	633 902,86
provisions	0,00		
Atténuation charges service eau	6 853,00	Produits (écritures ordre entre sections)	14 076,34
Total Général	391 190,81	Total Général	647 979,20

c/ La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2024 :

-Concernant les ménages :

Taxe foncière sur le bâti : 43,87 % (dont taux départemental 21,45%)

Taxe foncière sur le non bâti : 63,74 %

Service de l'eau et de l'assainissement en fonctionnement :

L'article L.2221,11 du CGCT rend facultatif pour les communes de moins de 500 habitants qui gèrent un service d'eau et d'assainissement sous forme de régie simple ou directe, l'établissement d'un budget annexé à celui du budget principal dès lors qu'elles produisent, en annexe au budget et au compte administratif, un état sommaire présentant, article par article, les montants de recettes et de dépenses affectées au service. Les comptes nécessaires pour retracer les opérations spécifiques de ces services sont ouverts dans le plan de compte abrégé comme dans le plan de compte développé, puisque les communes de moins de 500 habitants peuvent opter pour ce dernier.

Le conseil municipal a délibéré sur l'intégration du budget eau et assainissement dans le budget principal à compter du 01/01/2022.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les charges d'entretien et la consommation des réseaux d'alimentation d'eau potable et de la station d'épuration, les achats de matières premières et fournitures, les prestations de services effectuées, les intérêts des emprunts à payer et les amortissements des équipements.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (distribution/vente de l'eau, mise en place des compteurs...), aux dotations redevances versées par l'Agence de l'Eau et aux amortissements des subventions perçues (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau ...)

a) Les principales dépenses et recettes de la section de fonctionnement du service eau et assainissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	28 741,87	Excédent brut reporté	0,00
Autres dépenses gestion courante	6 853,00	Recettes des services	60 587,56
Dépenses financières	0,00	Autres recettes	1 249,79
Dépenses exceptionnelles	45,00		
Total dépenses réelles	35 785,32	Total recettes réelles	61 837,35
Amortissements(écritures ordre entre section)	33 286,80	Reprise provisions	545,00
provisions	0,00	Amortissements subvention (écritures ordre entre sections)	14 076,34
Total Général	69 072,12	Total Général	76 458,69

3/ La section d'investissement

a) Généralités

Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement d'une commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe aménagement), et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
caution	880,00	Solde d'investissement reporté	37 282,67
Remboursement d'emprunts	23 096,08	FCTVA/TAM	9 067,44
Travaux de voirie	116 223,48	Mises en réserves	46 059,89
Achats matériel	1 413,57	Cessions d'immobilisations	0,00
Terrain multi sports	3 120,00	Dépôts et cautionnements	0,00
Travaux bâtiments	28 411,34	Subventions	94 838,11
Terrain et servitude	741,48	Produits (écritures ordre entre sections)	33 958,80
Charges (écriture d'ordre entre sections)	14 076,34		
Total Général	187 962,29	Total Général	221 206,91

Le volume total des recettes d'investissement 2024 est de 221 206,91 euros.

Les principales recettes sont :

- subventions diverses 94 838,11 (Etat, Conseil Départemental, Agence de l'Eau...)
- FCTVA : 9 067,44 euros
- opérations d'ordre : 33 958,8 euros

Le volume total des dépenses d'investissement est de 187 962,29 euros.

- Matériel groupe électrogène et tronçonneuse : 1 413,57€
- Réfection Voirie La Prade et Fon de Charles : 53 116,08€
- Réfection Rue de la Source/Rue du Moulin à Huile : 35 082,00€
- signalétique : 2 552,40€
- Aménagement parking « Tennis » : 25 473,00€
- travaux sur bâtiments : isolation et climatisation appartement 603 « gîte » : 25 909,88€
- opération aire multi sports peinture : 3 120,00 €
- capital de la dette : 23 096,08 €

Service de l'eau et de l'assainissement en investissement :

Le budget d'investissement du service de l'eau et de l'assainissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance des biens dépendants du service de l'eau et de l'assainissement (ex : réhabilitation de la station d'épuration, réhabilitation des bassins réservoirs eau potable, réhabilitation des réseaux ...)

Le volume total des dépenses d'investissement 2024 est de 14 076,34 euros

- amortissement des subventions : 14 076,34 euros

En recettes : les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple des subventions relatives à des travaux sur des ouvrages de distribution d'eau ...), le FCTVA

Le volume total des recettes d'investissement 2024 est de 54 859,00 euros.

- subventions Agence de l'eau solde sur opération « lits macrophytes STEP » : 20 550,00 euros

- FCTVA sur travaux eau : 1 022,20 euros

- amortissements équipements : 33 286,80 euros

5/ Les données synthétiques (compte administratif de la commune et servicet eau et assainissement)**a) Principaux ratios**

Informations financières - Ratios	Valeurs
Dépenses réelles de fonctionnement/population	1205,86
Produit des impositions directes/population	590,24
Recettes réelles de fonctionnement/population	1538,02
Dépenses d'équipement brut/population	509,90
Encours dette/population	461,12
DGF/population	199,39
Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement	40,61%
Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement	33,15%

b) État de la dette

Nature du prêt	Date prêt	Montant initial prêt	Dette au 31/12/24	Annuité 2024	Intérêts	Capital
Prêt CIP (nouvelle mairie)	21/11/18	250 000,00	161 817,07	18 986,00	3006,96	15 979,04
Prêt CIP complémentaire	01/12/19	110 000,00	75 094,39	7888,64	771,60	7117,04
	Total	360 000,00	236 911,46	26 874,64	3 778,56	23 096,08

Fait à AIGNE, le 03 avril 2025

Le Maire, Dominique VIDAL

Envoyé en préfecture le 08/04/2025

Reçu en préfecture le 08/04/2025

Publié le



ID : 034-213400062-20250403-D202513-DE